

Aide-mémoire des Présidents de la Réunion conjointe des Groupes de travail I, II et III
Jeudi 31 juillet 2008

Ramalingam Parasuram, Président du Groupe de travail III et Vic Heard, Président du Groupe de travail I

Contrôle de la gouvernance et arrangements concernant le suivi en 2009

- 1) Les groupes de travail combinés ont identifié trois domaines dans lesquels des travaux pourraient être entrepris après l'accord de la Session extraordinaire de la Conférence sur un Plan d'action immédiate. Ces trois domaines, qui feront partie du Plan d'action immédiate, sont les suivants:
 - a) le suivi et l'avancement de l'exécution du Plan d'action immédiate convenu, y compris les révisions des textes fondamentaux (avancement dans les organes directeurs et application par la direction);
 - b) l'achèvement des travaux prévus pour la Conférence de 2009, notamment :
 - i) le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget sur la base du nouveau cadre axé sur les résultats ;
 - ii) l'élaboration d'un plan de suivi de l'Examen détaillé et le lancement d'une étude concernant un cadre d'évaluation et de gestion des risques ;
 - c) l'achèvement des travaux dans d'autres domaines qui pourraient rester en suspens lors de la Conférence.
- 2) Les membres ont d'abord examiné deux options pour le suivi de la gouvernance :
 - a) le Comité de la Conférence et les groupes de travail prennent en charge chacun des domaines identifiés ;
 - b) l'utilisation du Conseil, du Comité financier et du Comité du Programme, le rythme des travaux étant plus soutenu.
- 3) La plupart des membres ont considéré que les deux options étaient complémentaires. Comme prévu dans le projet de Plan d'action immédiate, il était important d'utiliser au maximum les structures existantes des organes directeurs et de les renforcer au lieu de les court-circuiter. Parallèlement, le volume de travail envisagé était tel qu'il était indispensable qu'un Comité de la Conférence soit ouvert à tous les membres. En outre, le Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI et ses groupes de travail avaient fait en sorte que la participation des membres soit importante et que le sentiment de responsabilité vis-à-vis du renouveau de la FAO soit renforcé. Les membres ont estimé qu'une intégration était possible dans le cadre de la répartition suivante des travaux:
 - a) Le Conseil, le Comité financier et le Comité du Programme sont chargés du suivi et de l'avancement de l'exécution du Plan d'action immédiate convenu ;
 - b) Le Comité de la Conférence achève les travaux prévus pour la Conférence de 2009 et ceux concernant d'autres domaines susceptibles de rester en suspens au moment de la Conférence.
- 4) Le secrétariat du Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI a été invité à rédiger un document tenant compte des avis préalables des groupes de travail combinés et comprenant une estimation complète des coûts. Le document doit examiner une option associant un

Comité de la Conférence aux travaux des organes directeurs existants et une option s'appuyant exclusivement sur les organes directeurs. Ce document figure à l'Annexe I.

Annexe 1

Exigences liées au contrôle de la gouvernance et aux arrangements concernant le suivi en 2009 – suite à la session extraordinaire de la Conférence

Exigences liées au suivi

1) Le Comité de la Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante mettra fin à son mandat en présentant son rapport à la Session extraordinaire de la Conférence en novembre 2008. Suite à la Conférence, les membres de la FAO devront continuer à suivre l'exécution des décisions de la Session extraordinaire et à préparer les autres décisions pour le Conseil de la FAO et la Conférence en 2009. Ces arrangements concernant le suivi formeront une partie intégrale du Plan d'action immédiate. Les tâches qui devront être réalisées sont les suivantes :

- a) le suivi et l'avancement de l'exécution du Plan d'action immédiate convenu, y compris les révisions des textes fondamentaux (avancement dans les organes directeurs et application par la direction);
- b) l'achèvement de l'élaboration du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget sur la base du nouveau cadre axé sur les résultats;
- c) la révision des textes fondamentaux de la FAO, notamment ceux concernant la réforme de la gouvernance et le cycle du programme et du budget (outre les changements entrepris à la session extraordinaire de la Conférence de 2008);
- d) la réforme des systèmes, le changement culturel et la restructuration de l'organisation, y compris :
 - i) l'élaboration d'un plan de suivi de l'Examen détaillé,
 - ii) le lancement d'une étude concernant un cadre d'évaluation et de gestion des risques,
- e) l'achèvement d'accords sur les questions qui pourraient rester en suspens lors de la session extraordinaire de la Conférence en novembre 2008.

Arrangements institutionnels possibles pour le suivi par les membres

2) Lors d'un examen préliminaire effectué lors d'une réunion combinée des trois groupes de travail, la plupart des membres ont préféré que les arrangements concernant le suivi utilisent la structure existante des organes directeurs pour le suivi de l'exécution du Plan d'action immédiate et créent un Comité de la Conférence chargé de poursuivre l'élaboration du Plan d'action immédiate. Ce comité achèverait la documentation pour la Conférence avant le Conseil qui prépare la Conférence de 2009 (cette session du Conseil se déroulera probablement en septembre, deux mois avant la Conférence). Le programme de travail examiné ci-après exigera sans doute deux groupes de travail correspondant aux groupes I et III de la structure actuelle. Le Comité financier et le Comité du Programme pourraient se réunir dans des sessions supplémentaires mais abrégées. En cas de besoin, une autre réunion du Conseil pourrait être envisagée en mars.

3) Le Secrétariat a été aussi invité à envisager une deuxième option s'appuyant exclusivement sur la structure existante des organes directeurs. Dans le texte qui suit :

- a) l'option 1 désigne l'utilisation de la structure existante des organes directeurs et d'un Comité de la Conférence ;

- b) l'option 2 désigne l'utilisation exclusive de la structure existante des organes directeurs.

Tâches à entreprendre et répartition possible des travaux

4) **Suivi et avancement de l'exécution du Plan d'action immédiate (PAI):** les membres devront suivre les progrès du suivi conformément au Plan d'action immédiate ainsi que l'avancement de la réforme de la gouvernance. Ce suivi de l'exécution du Plan d'action immédiate peut exiger des ajustements au PAI avant la Conférence de novembre.

➤ **Tâche à entreprendre:**

- **Au titre des options 1 et 2, à entreprendre par le Conseil et examen détaillé par le Comité financier et le Comité du Programme.**

5) **Élaboration du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget sur la base du nouveau cadre axé sur les résultats:** Le Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI élabore un projet d'éléments d'un Cadre stratégique et d'un Plan à moyen terme. Ces éléments seront soumis à des ajustements, des perfectionnements et des ajouts dans des domaines tels que les objectifs, les indicateurs, les réalisations principales, les allocations budgétaires, conformément aux priorités. Le projet complet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget devra être achevé en juin 2009 et finalisé en septembre par le Conseil¹, pour recommandation à la Conférence en novembre.

➤ **Tâche à entreprendre:**

- **Option 1, par le Comité de la Conférence par le biais d'un groupe de travail, le Conseil recevant un rapport préliminaire en juin et le Comité financier et le Comité du Programme fournissant des avis d'expert en cas de besoin;**
- **Option 2, par le Comité du Programme exclusivement, des contributions pertinentes étant apportées par le Comité financier et après examen du Conseil.**

6) **Révision des textes fondamentaux:** les changements apportés aux textes fondamentaux pour mettre en œuvre le Plan d'action immédiate sont désormais définis. Ils concerneront en particulier des changements relatifs à la gouvernance et au cycle du Programme et du Budget. Le démarrage de cette tâche au lieu lors de la Session extraordinaire de la Conférence en 2008 mais il est probable que les principaux changements seront finalisés à la session de 2009 de la Conférence. Ces changements seront rédigés par le Bureau juridique de la FAO et examinés par le **Comité des questions constitutionnelles et juridiques.**

➤ **Tâche à entreprendre: Outre l'examen technique du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, il faudra faire en sorte que les changements proposés des textes fondamentaux correspondent à la volonté politique et que les décisions de la Session extraordinaires de la Conférence ne soient pas remises en cause :**

- **Option 1: tâche à entreprendre par le Comité de la Conférence ;**
- **Option 2: tâche à entreprendre par le Conseil.**

7) **Réforme des systèmes, changement culturel et restructuration de l'organisation :** les réformes des systèmes, le changement culturel et la restructuration de l'organisation sont autant de domaines dans lesquels la plupart des tâches prévues dans le Plan d'action immédiate relèvent essentiellement de la gestion, y compris le programme de changement

¹ On suppose que conformément à son nouveau rôle tel que prévu dans le Plan d'action immédiate, le Conseil se réunira en septembre deux mois avant la Conférence et soumettra ses recommandations à la Conférence.

culturel en cours. Outre le suivi, les éléments qui exigent l'action des organes directeurs sont les suivants :

- a) suite à la présentation du rapport final de l'Examen détaillé (17 avril 2009), les actions convenues concernant le suivi ;
- b) lancement et examen du rapport de l'étude concernant un cadre d'évaluation et de gestion des risques ;
- c) examen des plans visant à accroître l'efficacité et à rationaliser la structure de l'organisation (bureaux décentralisés et siège);
- d) examen des propositions détaillées pour améliorer la gestion des ressources humaines.

➤ **Tâche à entreprendre:**

- **Option 1, par le Comité de la Conférence par le biais d'un groupe de travail, le Conseil recevant un rapport préliminaire en juin et le Comité financier et fournissant des avis d'expert en cas de besoin;**
- **Option 2, par le Conseil et un examen détaillé ayant lieu au Comité financier avec, si nécessaire, le soutien du Comité du Programme.**

8) **Achèvement d'accords qui pourraient être laissés en suspens lors de la Session spéciale de la Conférence en novembre** : il n'est pas possible de prévoir ce que cela pourrait comprendre en l'état actuel des travaux.

Estimation des coûts

9) Un solde d'environ 1 million d'USD devrait rester inscrit au budget prévu pour les travaux du Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI lorsque le mandat de ce comité prendra fin à la Session extraordinaire de la Conférence (Novembre 2008). Comme le tableau 1 ci-dessous le montre, les coûts des deux options ne sont pas très éloignés :

- a) l'option 1 utilise la structure existante des organes directeurs et un Comité de la Conférence (coût minimum de 574 000 d'USD et de 1 100 000 d'USD incluant des dépenses considérées très souhaitables comme un président et la prise en charge des principaux coûts de secrétariat, qui s'élèvent à 191 000 d'USD);
- b) l'option 2 qui prévoit l'utilisation de la structure existante des organes directeurs (coût minimum de 1 119 400 d'USD 1 310 400 d'USD comprenant les principaux coûts du secrétariat, estimé très souhaitable).

10) Bien que l'option 2 soit plus coûteuse, les deux options peuvent être retenues et largement financées par le solde du budget du Comité de la Conférence pour le suivi de l'EEI.

Tableau 1: Estimation comparative des coûts des deux options institutionnelles Création d'un Comité de la Conférence et usage d'une structure existante des organes directeurs (Option 1) ou utilisation exclusive d'une structure existante des organes directeurs (Option 2)	USD
Option 1: Utilisation d'une structure existante des organes directeurs et d'un Comité de la Conférence - Total des dépenses exigées et souhaitables	1 100 000
Total des dépenses essentielles - Option 1	574 000
Réunions supplémentaires du Comité financier et du Comité du Programme (6 jours supplémentaires – une réunion supplémentaire de 2 x 3 jours)	103 000
<i>voyages</i>	25 000
<i>interprétation</i>	78 000
Réunions du Comité de la Conférence (2 jours), interprétation uniquement	26 000
Réunions des groupes de travail (10 jours), interprétation uniquement	130 000
Plantons, etc.	15 000
Traduction et interprétation de la documentation	300 000
Total des dépenses souhaitables - Option 1*	526 000
Réunions supplémentaires du Conseil (une réunion de 3 jours), total	203 000
<i>voyages</i>	84 000
<i>interprétation</i>	84 000
<i>personnel temporaire, etc.</i>	5 000
<i>traduction et impression de la documentation</i>	30 000
Président du Comité de la Conférence - total	132 000
<i>voyages et honoraires (6 mois entre décembre 08 et juillet 09)</i>	85 000
<i>secrétariat de la Présidence du Comité de la Conférence (décembre - juillet 09)</i>	47 000
Petit secrétariat – total*	191 000
<i>1 fonctionnaire, 8 mois</i>	145 000
<i>1 collaborateur temporaire, services généraux</i>	46 000
Option 2: Utilisation d'une structure existante des organes directeurs - Total des dépenses exigées et souhaitables	1 310 400
Total des dépenses essentielles - Option 2	1 119 400
Réunions supplémentaires du Comité financier et du Comité du Programme (16 jours supplémentaires - 3-4 séries de réunions supplémentaires, 8 x 2 jours)	308 000
<i>voyages</i>	100 000
<i>interprétation</i>	208 000
Réunions du Conseil (2 jours x 3 réunions), interprétation uniquement	491 400
<i>voyages</i>	240 000
<i>interprétation</i>	168 000
<i>voyages et indemnités journalières de la Présidence indépendante du Conseil (90 jours)</i>	60 400
<i>secrétariat de la Présidence indépendante, 90 jours</i>	23 000
Plantons, etc.	20 000
Traduction et impression de la documentation	300 000
Total des dépenses souhaitables - Option 2*	191 000
Petit secrétariat – total*	191 000
<i>1 fonctionnaire, 8 mois</i>	145 000
<i>1 collaborateur temporaire, services généraux</i>	46 000
* Dans les deux options, il serait probablement nécessaire de prévoir un petit secrétariat pour cette tâche car le travail supplémentaire ne pourrait pas être absorbé dans le cadre des arrangements existants.	